

Ecole F.TRIVIERE  
Bd de la plage  
83530 AGAY  
Tél : 04 94 82 00 92  
email : ecole.083418D@ac-nice.fr

Ecole du DRAMONT  
Chemin des sangliers  
83530 AGAY  
Tél : 04 94 82 02 34  
email : ecole.0830423J@ac-nice.fr

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15.10.13**

Le conseil d'école de l'école Agay-Dramont s'est réuni mardi 15 octobre 2013 sous la présidence du directeur des écoles, M.DUBUS.

#### Etaient présents :

Mme ROUBEUF, Adjointe Chargée des Affaires Scolaires de Saint Raphaël, et M. KRAKOWSKI directeur du service Education Jeunesse

Mme DUBLANC, Adjointe déléguée du quartier du Dramont

M.POLVERINI, Adjoint délégué du quartier d'Agay

Mmes GARRAUD, PONS, GIRGENTI, enseignantes à l'école du Dramont

Mme DEWEVER remplaçante de M.DUBUS

Mmes NECTOUX-DA SILVA , CASANOVA, DALMASSO, MOTTET, PRETTE-BERETTA, BALLETT, VAN PRAET, représentants titulaires et suppléants des parents d'élèves des écoles.

M.LAUGIER, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mmes ANTON, ETIENNE, ATSEM

#### Etaient excusés :

Mmes CARIFI, LECONTE, enseignantes à l'école d'Agay,

Mmes PLANCHENault, LOUIS, FERNANDEZ et M. CHAPUT , représentants titulaires des parents d'élèves.

*La séance est ouverte à 18 h 05.*

Les différents points inscrits à l'ordre du jour sont étudiés :

#### **I – Organisation et rôle du conseil d'école**

Le président rappelle le rôle du conseil d'école : instance officielle de rencontres entre les représentants des parents élus, l'équipe éducative et la municipalité.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école et toutes les activités post et périscolaires, adopte le projet d'école, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles, est informé sur la composition des classes, les conditions de rencontre des enseignants avec les parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé 8 jours avant par le directeur. Les parents d'élèves élus font part de leurs questions par écrit.

Un procès-verbal sera dressé à l'issue de chaque séance signé par le président et les parents, et affiché devant le portail de chaque école.

Le rôle du D.D.E.N. est également expliqué aux parents : personne laïque attachée au bon fonctionnement de l'école publique. Il veille à faciliter si besoin est, les relations entre la mairie et

l'école, avec les associations de parents ; il intervient éventuellement auprès de l'IEN pour tout problème concernant le fonctionnement de l'école (en dehors de toute considération pédagogique).

Le résultat des élections est rappelé : 219 parents inscrits sur les 2 écoles. 154 votants. La liste est élue avec 70,31%.

Les numéros de téléphone des parents élus seront communiqués dans le cahier de correspondance.

## **II - Vie de l'école**

Le règlement intérieur de l'école d'Agay et celui du Dramont sont relus.

Les présents règlements sont votés et adoptés à l'unanimité.

Le conseil désire néanmoins attirer l'attention des parents sur certains points :

- enfant malade : toute absence doit être immédiatement signalée auprès de l'école. Le directeur rappelle qu'en cas de défaut d'assiduité, lorsque 4 demi-journées d'absence non justifiées sont constatées sur les 30 derniers jours de classe, une procédure est engagée auprès de l'I.A. Les élèves doivent être présents à toutes les activités organisées par l'école. (notamment lors des projets sportifs)
- Les enfants doivent arriver à l'heure. En cas de retard, un registre de retard devra être renseigné et signé par les parents.
- Sécurité aux abords de l'école : le conseil demande une nouvelle fois aux parents de respecter le stationnement devant les écoles afin de sécuriser le parking et de faciliter les manœuvres du car. Il est strictement interdit de jouer sur les bornes interdisant l'accès à la poste.
- Suppression du goûter aux récréations conformément aux recommandations ministérielles.
- Le directeur rappelle que lors des réunions de rentrée, les règlements ont été lus et commentés avec les parents.

### **Bilan rentrée scolaire :**

#### **A Agay**

La rentrée s'est déroulée avec des effectifs stables. A ce jour : 74 élèves, répartis de la façon suivante :

CP : 16 CE1 : 8 = 24 élèves

GS : 14 MS : 11 = 25 élèves

MS : 4 PS : 21 = 25 élèves

2 élèves doivent être inscrits lors de la rentrée de novembre.

Tous les enfants ayant 3 ans en 2013 sont scolarisés. Le directeur rappelle que l'école est en regroupement pédagogique avec celle du Dramont qui accueille les élèves de cycle III.

Les répartitions ont été expliquées lors des réunions de rentrée.

Depuis la rentrée, Mme DEWEVER assure la décharge du directeur le lundi, jour où il est présent à l'école du Dramont.

**Au Dramont** : A ce jour : 69 élèves, répartis de la façon suivante :

CM2: 20 élèves

CM1: 20 CE2: 5 = 25 élèves

CE2: 8 CE1: 16 = 24 élèves

### **Relations parents-enseignants :**

Le président rappelle qu'un texte est paru sur le rôle et la place des parents à l'école (25.08.06).

A la rentrée scolaire, chaque maître a organisé une réunion où ont été exposés le fonctionnement

et les différents projets menés par chaque classe.

Une seconde réunion sera organisée selon des modalités qui seront transmises par le cahier de correspondance. (remise livrets, bilan évaluations nationales....).

Le directeur tient à rappeler que les rencontres avec les enseignants sont vivement souhaitées.

Il sait que ses collègues sont prêts à répondre favorablement à toute demande de rendez-vous.

Il ne peut plus tolérer les discussions parfois diffamatoires qui ont lieu devant les portails des écoles.

Il soutiendra tout collègue désirant porter plainte auprès de l'Autonome.

### **Informations sur les Activités Pédagogiques Complémentaires :**

Les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages peuvent bénéficier d'une aide personnalisée à raison d'une durée maximum de 1h par semaine.

Depuis le 16 septembre, cette aide est mise en place dans chaque classe et dans chaque école. Cette aide prend appui sur les résultats aux évaluations nationales et sur les outils d'évaluation élaborés au sein des écoles.

Elle peut évoluer au cours de l'année scolaire en fonction des progrès constatés ou concerner de nouveaux besoins (5 périodes).

A Agay, un élève de l'école n'est pas obligatoirement pris en charge par son maître.

A l'école d'Agay, ces heures sont dispensées le lundi et jeudi de 16 h 30 à 17 h ; pour l'école du Dramont, elles se déroulent le mardi de 16h15 à 17h15 après accord de l'IEN sur le projet et des familles.

Un élève est engagé sur une période. Un enseignant peut intégrer d'autres élèves après accord de la famille. 9 élèves bénéficient de cette aide à Agay et 11 au Dramont.

Un bilan sur les résultats obtenus sera établi à la fin de chaque période et communiqué aux familles concernées.

### **Projets envisagés en liaison avec le P.E. :**

#### **Projet chorale :**

Depuis le 4 octobre, les élèves d'Agay bénéficient de l'intervention de M. TAREA, professeur au Conservatoire à Rayonnement communal de Musique de Saint-Raphaël. Un projet par les enseignants a été rédigé et validé par l'IEN. Il intervient chaque vendredi 45 minutes dans les classes de MS/GS et CP/CE1. Les élèves de moyenne section de Mme CARIFI participent également. Les petites sections ne sont pas intégrées au projet.

Un spectacle au centre culturel sera proposé aux parents en fin d'année scolaire.

#### **Langue vivante :**

Enseignement de l'anglais dispensé dans les classes du Dramont et au CP/CE1.

#### **Projet maths :**

Participation des élèves de CM2 aux rencontres mathématiques avec les 6èmes.

Le directeur a rencontré le nouveau principal du collège de l'Esterel M. TOUVENOT, qui viendra lors des inscriptions en 6ème rencontrer les parents.

#### **Projet EDD :**

Un projet avec le SMIDDEV a été rédigé par les classes du Dramont sur le recyclage des déchets et la visite du centre de tri des déchets du Muy.

Une sensibilisation des élèves de CM2 aux risques en vélo, ainsi qu'une information sur les conduites à risques aux abords des écoles pour la sécurité des piétons, a eu lieu le lundi 30 septembre.

Le directeur a réuni les délégués des classes du Dramont.

Dans le cadre de l'Association Lire et Faire Lire, Mme SERRES intervient chaque vendredi dans les 2 écoles pour lire des histoires avec des élèves volontaires.

Le site de l'école est de nouveau opérationnel. Une rubrique pour les parents est disponible.

### **Coopératives scolaires :**

Les comptes des coopératives seront présentés lors de chaque conseil.

Solde créditeur de 2204 euros pour le Dramont et de 2787 euros pour Agay.

Des achats ont été entrepris (matériel de sport, plastifieuse, achat livres pédagogiques et abonnement.)

### **Rythme scolaire rentrée septembre 2014 :**

Comme indiqué lors du conseil précédent, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires n'aura lieu qu'à la rentrée de septembre 2014. A St Raphaël, a été mis en place un groupe de travail comprenant l'Inspecteur, les représentants de la municipalité, deux directrices, deux représentants de parents d'élèves afin d'établir une proposition de projet.

Rappel des textes :

La réforme des rythmes scolaires poursuit 2 objectifs : mieux apprendre et favoriser la réussite de tous.

Un décret du 24/01/13 précise le cadre réglementaire de cette réforme.

Le cadre général fixe l'enseignement dans la semaine à 9 demi-journées et 24 h de classe.

La journée d'enseignement sera de 5h30 maximum et 1 demi-journée de 3h30 maximum.

La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30. L'aide personnalisée est

remplacée par des Activités Pédagogiques Complémentaires, qui viendront s'ajouter aux 24h

d'enseignement hebdomadaires et se dérouleront en groupes restreints.

Les maires et les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire.

C'est le DASEN qui est seul compétent pour décider de l'aménagement du temps scolaire dans les écoles.

L'organisation retenue serait la suivante :

5 demi-journées de 8h45 à 11h45 et 4 demi-journées de 13h30 à 15h45 (Agay) et

5 demi-journées de 9h à 12h et 4 demi-journées de 13h30 à 15h45 (Dramont).

A 15h45, les parents pourraient venir récupérer leurs enfants.

*Le conseil vote sur les horaires proposés par le groupe de travail : 5 abstentions, 11 pour*

Quelques informations

- 2 garderies prévues, qui seront payantes : une à Agay et une au Dramont, matin et soir
- Les différentes modalités (service de navette, activités proposées à partir de 15h45 etc...) seront définies précisément ultérieurement, après un sondage auprès des parents
- Les enfants ne pourront bénéficier de la cantine le mercredi midi que s'ils sont inscrits au centre aéré. Il n'y aura aucune restauration dans les écoles.
- Les représentants de la commune réfléchissent également aux mesures à adopter pour les entrées et sorties à l'école d'Agay le mercredi compte-tenu de la présence du marché.

### **Travaux demandés :**

- Les demandes faites lors du dernier conseil n'ont pas toutes encore été réalisées et notamment le tour des platanes de la cour d'Agay à combler.

- Demande d'installer des porte-manteaux dans la garderie.

- Dans le cadre d'un projet des classes du Dramont, un potager est demandé derrière l'école.

- La réfection du sol de la cour du Dramont est à envisager.

### **Liaison car Agay-Dramont :**

Un nombre important d'élèves utilise la navette Agay-Dramont.

Question posée par un parent sur la surveillance, un élève a raté le car au retour d'Agay.

**Rappel** : les parents sont responsables de leur enfant dès la descente du bus à Agay, si celui-ci n'est pas inscrit à la garderie.

**Restauration scolaire** :

Les parents du Dramont attirent l'attention du Conseil sur le service de cantine. Il leur est proposé de venir voir comment se déroule cet inter-classe.

Les représentants de la mairie informent les parents d'élèves de la venue de deux agents mairie ce jeudi et ce vendredi pour constater les faits.

Le président rappelle qu'il existe dans les deux écoles un registre d'hygiène et de sécurité, mis à la disposition de tous les agents et usagers, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Un exercice de sécurité a eu lieu dans les deux écoles.

Le directeur rappelle que ni l'école, ni lui ne sont responsables des tracts distribués devant l'école, seuls sont autorisés ceux distribués par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

La séance est levée à 20h15

Le président

La secrétaire

Les parents